

Modification de la loi sur l'armée et de l'organisation de l'armée

Madame, Monsieur,

Par courrier du 7 octobre 2020, vous nous avez priés de prendre position sur les projets de modification sous rubrique. Nous vous remercions de la possibilité ainsi offerte.

Le Canton de Neuchâtel soutient le projet de modification de la loi sur l'armée et l'organisation de l'armée. En effet, la réorganisation induite par le DEVA nécessite plusieurs ajustements au regard de la législation actuellement en vigueur. En outre, les projets de remaniements structurels de l'armée proposés ainsi que les projets de développement offrent les moyens nécessaires à l'accomplissement de l'ensemble des missions de sécurité qui sont confiées à l'armée.

Le Canton de Neuchâtel approuve l'augmentation substantielle des moyens matériels et humains dévolus à la cyber sécurité ainsi que la création d'un commandement dédié. Cette initiative traduit une prise en compte des risques majeurs liés au domaine cyber. Ce dernier figure parmi les domaines les plus sensibles pour la sécurité nationale, tant en termes de probabilité d'occurrence que d'impact sur la population et les infrastructure critiques.

D'un point de vue administratif, nous soutenons également la révision du délai de prescriptions des sanctions disciplinaires ainsi que la possibilité de passer par un recouvrement de créances avant la mise aux arrêts.

Quant à l'armement des collaborateurs civils, notre Autorité soutient cette proposition pour autant que la mise à disposition d'armes à feu à du personnel civil s'accompagne d'un encadrement ainsi que d'un plan de formation complet et d'un rafraîchissement régulier des connaissances. En outre, cette proposition ne doit pas empêcher le recours à des fournisseurs de prestations sécuritaires publics ou privés.

Nous vous remercions de nous avoir associés à la consultation citée en titre et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 21 décembre 2020

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND